



SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-138 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUS , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAJRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PCET**ALEC : ADHÉSION 2016 ET POURSUITE DE LA DÉMARCHE DE CONSEIL ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)**

Sur proposition de Monsieur Jacques MESPLEDE, Vice-président en charge de l'environnement, développement durable et PCET (Plan Climat Énergie Territorial),

Dans un contexte d'augmentation du prix des énergies et de disparition des tarifs réglementés, les collectivités territoriales sont incitées à mieux appréhender et gérer la dimension énergétique de leur patrimoine. De plus, les enjeux énergétiques occupent une place centrale dans les dispositifs nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique et de développement durable, que La Cali a à cœur de déployer sur son territoire, au travers notamment de son Plan Énergie Climat Territorial (PCET).

Cependant, la complexité de ces questions en termes d'analyse et de suivi des données de consommation, de diagnostic des bâtiments ou de préconisations d'amélioration, nécessite une expertise technique poussée.

Pour y répondre, l'ADEME, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont créé, en 2007, une Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), outil d'accompagnement des acteurs et décideurs locaux dans la définition d'actions visant à maîtriser leurs consommations d'énergie. En ce sens, l'ALEC propose notamment aux communes et intercommunalités de Gironde un accompagnement appelé Conseil en Énergie Partagé (CEP) qui consiste à mutualiser les services d'un énergéticien. Le CEP offre donc un conseil individualisé pour suivre, comprendre et maîtriser les dépenses énergétiques des communes, ainsi qu'une expertise indépendante dans le choix des travaux de rénovation. Cette mission se déploie sur une période de trois ans.

Ainsi, par délibération du Conseil communautaire du 26 mai 2014, La Cali a adhéré à l'ALEC et a signé avec elle une convention triennale, déclinée en conventions annuelles d'objectifs. De manière opérationnelle, les deux premières années de partenariat avec l'ALEC ont permis :

- d'établir un état des lieux énergétique complet du patrimoine de La Cali (équipements déjà gérés par La Cali, mis à disposition ou transférés) et disposer d'un plan d'actions correctif sur ce patrimoine, avec des préconisations de travaux hiérarchisés et chiffrés en termes de coût et d'économies attendues ;
- d'élaborer un dispositif d'accompagnement au CEP à destination des communes de La Cali qui a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), et d'engager effectivement cette mission auprès de deux communes en 2015 (Les Peintures et Saint Denis de Pile)
- de bénéficier de l'expertise et des retours d'expérience de l'ALEC, notamment en matière d'achat d'énergie, de réseau de chaleur biomasse, de filière bois-énergie ou de méthanisation ;
- de construire et alimenter la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour laquelle La Cali a été désignée lauréate en début d'année 2015.

Afin de poursuivre les actions initiées et d'engager de nouvelles opérations, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'ALEC pour un montant de 4 000 € pour l'année 2016 et d'établir une nouvelle convention annuelle d'objectifs précisant le programme d'actions pour la troisième année. Celle-ci s'accompagne du versement d'une subvention de 3 500 € permettant notamment à La Cali de poursuivre la mission de CEP, pour la troisième année, sur son propre patrimoine.

Il est précisé que l'adhésion à l'ALEC vaut pour l'ensemble des communes et leur permet l'accès à :

- un centre de ressource sur l'énergie,
- un réseau de spécialistes de l'énergie mobilisable,
- des conférences annuelles thématiques organisées par l'ALEC.

Il est également proposé de renouveler l'appel à manifestation d'intérêt initié l'an dernier afin de proposer aux communes un accompagnement à la démarche CEP. La Cali adressera prochainement à l'ensemble des communes de l'agglomération un second appel à manifestation d'intérêt. La Cali prendra à sa charge les coûts relatifs à la 1^{ère} année du dispositif CEP, au profit des communes lauréates et dans la limite d'une enveloppe de 10 000 € allouée à cette opération.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser à l'ALEC une cotisation de 4 000 € au titre du renouvellement de l'adhésion de La Cali pour l'année 2016 ;
- à signer une convention annuelle de mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2016 ;
- à verser une subvention de 3 500 € au titre de la troisième année de la mission CEP pour La Cali ;
- à signer toute convention tripartite au profit des communes engagées dans une démarche de CEP ;
- à verser à l'ALEC, au titre de 2016 et dans le cadre de l'accompagnement des communes dans leur 1ère année de démarche de CEP, une subvention établie suivant le barème indiqué dans l'appel à manifestation d'intérêt, dans la limite d'une enveloppe de 10 000 €.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160927-2016_09_138-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016_09_139-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-139 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PCET
SMICVAL : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS 2015

Sur proposition de Monsieur François MARTINEZ, en l'absence de Monsieur Jacques MESPLEDE, Vice-président, en charge de l'environnement, du développement durable et PCET

Lors du Conseil Syndical le 22 juin 2016, le rapport annuel 2015 a été présenté, par Monsieur Alain MAROIS, Président du SMICVAL du Libournais Haute-Gironde.

Par courrier en date du 5 juillet 2016, le SMICVAL nous communique le rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président au Conseil communautaire en séance.

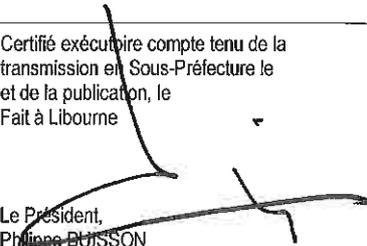
Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 septembre 2016.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport annuel 2015.

Le rapport est consultable au secrétariat général et sur le site internet du SMICVAL
<http://www.smicval.fr/content/rapport-annuel>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne



Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

